

- TITULAIRE** de la Cathédrale, on doit en faire la fête dans tout le diocèse, 243, 4 ;—d'une église paroissiale, on ne peut en faire la fête que dans la dite église, 243, 5. Quels sont les prêtres qui peuvent en réciter l'office, 243, 6 ; 244, 7 et 8. Les chapelles ont-elles des Titulaires, 244, 9, 10 et 11. Peut-on changer le Titulaire d'une église, 244, 12 et 13. Le Titulaire transféré conserve-t-il son octave, 244, 14. Du titre de N. D. des Anges, 244, 15. Quel saint faut-il nommer à la lettre N. dans l'oraison *A cunctis*, 244, 16 ;—dans un oratoire, 244, 17. De la commémoration prescrite du Patron ou du Titulaire, pour les prêtres qui ne sont attachées à aucune église, 245, 18.
- TONSURE** cléricale. Obligation de la porter, 59, 9.
- TOUSSAINT** (Fête de la). Indulgences de la Toussaint, 179, 29.
- TRADUCTIONS** de l'Écriture. Permission de les lire, 11, 16. Traduction du Nouveau Testament approuvée, 12, 17.
- TRANSLATION** perpétuelle des offices, 245, 19 ;—de la Purification, 245, 20 ;—de la fête du S. Nom de Jésus, 245, 21 ;—des offices concédés, 245, 22 ;—de la fête de S. Joseph, 167, 7 ;—des indulgences, 187, 47.

V

- VASES** sacrés à réparer ou à refaire, 245, 1.
- VENDREDIS**. Indulgences accordées à la Dévotion des Dix Vendredis, 180, 30.
- VIA CRUCIS**. (Voyez *Chemin de la Croix*.)
- VIATIQUE**, 32, 15. Viatique aux prêtres, 38, 17. Est-il permis de se couvrir la tête d'une calotte, en le portant aux malades, 238, 8. Administration du S. Viatique à la messe, 246, 2.
- VINCENT DE PAUL** (S). Indulgences accordées à la société de ce nom, 177, 26.
- VISITE** Episcopale. Indulgences pour le temps de cette visite, 186, 44.
- VŒUX**. Commutation des vœux, 94, 12.

Y

- YEUX**. Élévation des yeux prescrite au prêtre, pendant le S. Sacrifice de la messe, 231, 16.

